

COMMUNE DE BAYONNE

Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2021
DELIBERATION N° DE-2021-221**

L'an deux mil vingt et un, le 14 octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY (à partir de 18h06), M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE (jusqu'à 19h50), Mme MOTHES, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE (jusqu'à 19h30), Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD (à partir de 18h30), M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme MARTIN-DOLHAGARAY à M. ETCHEGARAY (jusqu'à 18h06) ; Mme MEYZENC à Mme DURRUTY ; M. DAUBISSE à M. ARCOUET (à partir de 19h50) ; M. ESTEBAN à M. ABADIE ; Mme LIOUSSE à Mme DUPREUILH (à partir de 19h30) ; Mme BROCARD à M. ETCHETO (jusqu'à 18h30) ; Mme HERRERA-LANDA à M. BERGÉ.

Absent(s) :

Mme BENSOUSSAN

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de Mme HARDOUIN-TORRE,

OBJET : COOPERATION INTERCOMMUNALE, SEML ET AUTRES ORGANISMES

– Société coopérative d'intérêt collectif "Légumes Pro" - Rapport pour l'année 2020 du représentant de la Ville.

La légumerie "Légumes Pro" a été créée en septembre 2016 sous la forme d'une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) pour répondre aux besoins transformés de la restauration collective locale.

Au vu de l'engagement de la Ville pour la mise en place d'un système alimentaire territorial favorisant les circuits courts et de proximité mais également afin de soutenir l'économie sociale et solidaire, la Ville de Bayonne a souscrit 200 parts sociales d'une valeur de 50 € l'une (soit 10 000 € représentant 7 % du capital social) par délibération du 13 février 2020 ; elle dispose d'un siège au sein du conseil d'administration, collège des utilisateurs.

Situation comptable au 31 décembre 2020 (présentation en €)

Compte de résultat synthétique	2020	2019
Chiffre d'affaire	692 281	697 042
Résultat d'exploitation	62 933	- 64 171
Résultat financier	- 1 906	- 3 184
Résultat exceptionnel	- 4	47 860
Résultat de l'exercice	61 023	- 19 495

La crise sanitaire a impacté considérablement l'activité, en particulier pendant le premier confinement, avec une perte de chiffre d'affaires estimée à 40 % sur les mois de mars à mai 2020.

Cependant, la réorganisation de la SCIC opérée en début d'année 2020 a permis un développement significatif de l'activité dès l'été, avec notamment l'optimisation des coûts matières, l'amélioration de l'organisation des postes de travail et l'obtention de nouveaux marchés publics et le développement de la filière bio offrant une meilleure rentabilité économique. Ces mesures ont permis de réaliser un chiffre d'affaire proche de celui de l'année 2019.

Par ailleurs, les mesures de soutien mises en place par le gouvernement (15 231 €) et la région Nouvelle Aquitaine (79 273 €) ont également contribué au maintien de la situation financière de la SCIC, lui permettant de dégager un résultat net significatif de 61 K€.

Bilan comptable synthétique	2020	2019
ACTIF		
Actif immobilisé	13 350	13 739
Actif circulant	164 083	111 049
. dont créances d'exploitation	85 387	100 946
. dont disponibilités et valeurs mobilières de placement	70 455	1 291
TOTAL de l'actif	177 433	124 788
PASSIF		
Capitaux propres	21 863	- 109 010
Emprunts	26 443	77 085
Provisions	0	0
Autres dettes	129 127	156 713
TOTAL du passif	177 433	124 788

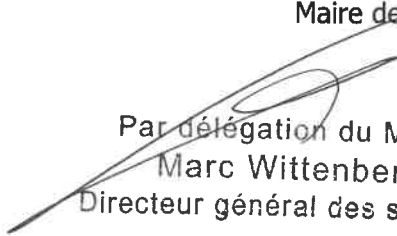
L'entrée au capital de la Communauté d'agglomération Pays basque, de la Ville de Bayonne et de la société Fraichadour, ainsi que le résultat excédentaire de l'exercice, améliorent la structure financière de l'entreprise. Les fonds propres et le fonds de roulement sont ainsi devenus positifs, ce qui a un impact positif sur ses disponibilités.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le présent rapport établi pour l'année 2020, soumis par la représentante de la Ville au conseil d'administration de la SCIC Légumes Pro.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne


Par délégation du Maire
Marc Wittenberg
Directeur général des services

